



Municipalité de Napierville

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 15 août 2024, le conseil municipal a adopté :

Le premier projet de règlement numéro Z2019-12 modifiant le règlement de zonage Z2019 et ses amendements en vue d'autoriser et encadrer les logements accessoires.

L'objet de ce règlement est de permettre les logements accessoires à l'intérieur des habitations unifamiliales isolées et de les encadrer.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour ce qui concerne la superficie minimale et maximale d'un logement accessoire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le **mardi 17 septembre à 19h**, au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 260, rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 27 août 2024.

Julie Archambault,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 15h00 et 16h00, ce 27^e jour du mois d'août de l'an 2024 et publié dans le journal municipal « Informations municipales », édition du 27 août 2024.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 27^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault, Directrice générale et Greffière-trésorière